

Déclaration

concernant la stratégie de la Francophonie numérique et la promotion des stratégies nationales de données ouvertes et de transparence gouvernementale

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

- SE RÉFÉRANT** au rapport intitulé *Stratégie de la Francophonie numérique : promouvoir les stratégies nationales de données ouvertes et de transparence gouvernementale*;
- RAPPELANT** l'adoption de la Stratégie de la Francophonie numérique par les chefs d'État et de gouvernements lors du 14^e Sommet de la Francophonie tenu à Kinshasa, en République démocratique du Congo, en octobre 2012;
- CONSTATANT** l'engagement des chefs d'État et de gouvernements, lors du 15^e Sommet de la Francophonie tenu à Dakar, au Sénégal, en novembre 2014, à poursuivre la mise en œuvre de la *Stratégie de la Francophonie numérique*;
- S'APPUYANT** sur le nouveau *Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022* et la nouvelle *Programmation quadriennale 2015-2018* de l'Organisation internationale de la Francophonie confirmés lors de ce même Sommet;
- PRENANT ACTE** que la *Programmation quadriennale 2015-2018* identifie le numérique comme un élément transversal au cœur de la réalisation de ses quatre missions et prévoit l'accompagnement « [d]es États pour l'élaboration de stratégies nationales et régionales dans la mise en place d'écosystèmes numériques »;
- RECONNAISSANT** l'engagement de plusieurs États francophones dans le domaine numérique et la promotion de gouvernements ouverts;
- TENANT COMPTE** du fait que 65 gouvernements à travers la planète et près d'une quinzaine de pays membres de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) sont actuellement représentés au sein du *Partenariat pour un gouvernement transparent*, dont certains ont élaboré un plan d'action et une stratégie nationale de données ouvertes et de transparence gouvernementale;
- CONSTATANT** que très peu de pays en développement sont représentés au sein du *Partenariat pour un gouvernement transparent*;
- RAPPELANT** l'importance, exprimée par ISOC Québec dans le *Rapport sur l'état de la Francophonie numérique*, de créer des sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques dans la Francophonie;

RÉITÉRANT les quatre grands principes du gouvernement ouvert, soit l'accessibilité de l'information, la participation citoyenne, l'intégrité professionnelle, et la transparence et la responsabilisation par l'entremise des nouvelles technologies;

RAPPELANT l'engagement de l'OIF d'encourager les États et gouvernements à adhérer à la déclaration de principe pour un gouvernement ouvert et accroître la transparence et la participation des citoyens;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, sur proposition de la section canadienne, à l'attention de la Commission politique,

INCITE les sections membres de l'APF à contribuer à la réalisation de l'objectif que s'est fixé l'OIF concernant l'édification de sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques, et à partager leurs bonnes pratiques;

ENCOURAGE les parlementaires des sections membres de l'APF de la Francophonie à promouvoir l'adhésion au *Partenariat pour un gouvernement ouvert* auprès de leur gouvernement respectif;

INVITE l'APF, l'OIF et ses opérateurs à unir leurs efforts dans la promotion des stratégies nationales de données ouvertes et de transparence gouvernementale.